

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023_27
Occupation du domaine public :
Autorisation de stationnement
Marchand ambulant

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code de la Route et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les articles L 2212-1, 2212-2, L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur ;

VU la décision du Maire n°2017-64 fixant les tarifs d'occupation du domaine public ;

VU la demande en date du 27 janvier 2023 faite par Madame Françoise PIGOUET demeurant 5 place Boursault - 10250 MUSSY SUR SEINE afin de renouveler son autorisation de stationnement ;

ARRETE

Article 1 : Madame Françoise PIGOUET, demeurant 5 place Boursault - 10250 MUSSY SUR SEINE, est autorisée à stationner un food-truck sur le parking de la M.J.C., 5 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, le long de la rue Léon Fourny, afin d'exercer son commerce tous les mardis de 10h30 à 17h00 à partir du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 30 juin 2023.

Article 2 : L'autorisation est valable 18 semaines. Le tarif est de 2 € par m² par demi-journée, soit pour une voiture et sa remorque de 7 m² et pour 18 semaines : 252 €, soit par mois et par titre de recette 63 €.

Article 3 : Madame Françoise PIGOUET, la Police Municipale, la Gendarmerie, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information à la M.J.C.